



Obligation de reprise des bornes de recharge pour voitures électriques

A l'achat d'une nouvelle borne de recharge, ENGIE vous offre la possibilité de faire reprendre votre ancienne borne de recharge. La reprise de votre ancien appareil s'effectue au même endroit et en même temps que la livraison de votre nouvelle borne de recharge.

La reprise gratuite de votre ancienne borne de recharge nécessite qu'il ne manque aucune des parties qui sont nécessaires à son fonctionnement, qu'elle ne contienne pas de déchets étrangers et qu'elle ne présente aucun risque pour la santé ou la sécurité de notre installateur et de nos collaborateurs.

C'est d'ailleurs également la raison pour laquelle votre ancienne borne doit avoir été préalablement déconnectée par vous et être prête à être emportée par notre installateur.

Si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité, vous devez en informer ENGIE au plus tard au moment de la signature de l'offre pour votre nouvelle borne de recharge.